

En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires

Insee Première • n° 1958 • Juillet 2023



En 2022, les prix à la consommation sont plus élevés dans les départements d'outre-mer (DOM) qu'en France métropolitaine : de 9 % à La Réunion à 16 % en Guadeloupe. Pour tous les DOM, les écarts de prix ont augmenté par rapport à 2015.

Les écarts s'expliquent avant tout par la cherté des biens et en particulier des produits alimentaires, pour lesquels les prix payés par les ménages sont de 30 % à 42 % plus élevés. Les écarts sont plus faibles pour les services, qui restent cependant globalement plus chers Outre-mer, notamment les services de communication.

Ces comparaisons se font sur la base d'une méthode tenant compte des différences de paniers de consommation moyens entre chaque DOM et la France métropolitaine.

En 2022, le niveau général des prix à la consommation est plus élevé dans les départements d'outre-mer (DOM) qu'en France métropolitaine. Il est supérieur de 16 % en Guadeloupe, 14 % en Martinique et en Guyane et 9 % à La Réunion

► **figure 1.** À Mayotte, il dépasse celui de la France métropolitaine de 10 % sur un champ d'étude plus restreint excluant les loyers.

Ces écarts sont mesurés par l'indice de Fisher ► **méthode.** Ce dernier synthétise les différences de niveaux de prix entre deux territoires en tenant compte des habitudes de consommation à la fois des ménages de la France métropolitaine et de ceux du DOM considéré.

En effet, les modes de vie, les revenus et l'offre commerciale diffèrent d'un territoire à l'autre et conditionnent la consommation des ménages. Par exemple, les personnes vivant dans les DOM consacrent en moyenne une plus grande partie de leur budget aux voitures neuves et à l'assurance automobile, au carburant et à la restauration rapide mais une plus faible part aux maisons de retraite, aux restaurants et aux jeux de hasard que les ménages de l'Hexagone. Les écarts de prix peuvent être envisagés du point de

► 1. Écarts de prix entre les DOM et la France métropolitaine en 2022

Département d'outre-mer	Écart moyen (Fisher)	Écart sur la base du panier de consommation métropolitain	Écart sur la base du panier de consommation du DOM
Guadeloupe	15,8	19,2	12,6
Martinique	13,8	17,1	10,6
Guyane	13,7	17,6	10,0
La Réunion	8,9	12,3	5,5
Mayotte (hors loyers)	10,3	17,7	3,4

Note : l'écart moyen ou indice de Fisher correspond à la moyenne géométrique des écarts de prix calculés, l'un sur la base du panier de consommation moyen du DOM, l'autre sur la base du panier moyen de France métropolitaine.

Lecture : en 2022, l'écart de prix (indice de Fisher) est de +15,8 % en Guadeloupe par rapport à la France métropolitaine.

Champ : France, consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires et, pour Mayotte, hors loyers.
Source : Insee, enquête de comparaison spatiale des prix 2022.

vue des ménages des DOM sur la base de leur panier moyen de consommation, ou sur la base du panier moyen de consommation des ménages de France métropolitaine.

Dans les deux cas, le panier de consommation est toujours plus cher dans les DOM. Pour leur panier moyen de consommation, les ménages en Guadeloupe paient 13 % plus cher qu'en France métropolitaine, 11 % en Martinique, 10 % en Guyane, 6 % à La Réunion et 3 % à Mayotte (hors loyers). Pour consommer comme un ménage moyen de France métropolitaine, il faut dépenser 19 % de plus en Guadeloupe, 18 % à Mayotte et en Guyane, 17 % en Martinique et 12 % à La Réunion.

Depuis 2015, les écarts de prix avec la France métropolitaine ont augmenté pour les cinq DOM

Des enquêtes similaires ont été conduites en 2010 et en 2015, sur un champ comparable de biens et services et avec une méthodologie proche. Il est donc possible d'observer l'évolution des écarts de prix au cours du temps. Elle rend compte à la fois de l'évolution des prix et des changements de structure de consommation. Ainsi, l'évolution des écarts de niveaux de prix entre deux enquêtes de comparaison spatiale ne résulte pas uniquement des évolutions des indices des prix à la consommation des différents territoires.

Entre 2015 et 2022, les écarts de prix (indices de Fisher) par rapport à la France

métropolitaine s'accroissent dans tous les DOM ► **figure 2.** L'augmentation est plus marquée à Mayotte et en Guadeloupe : elle est de +3 points dans chacun des deux territoires, contre +2 points en Guyane, à La Réunion et en Martinique. Par rapport à 2010, la hausse est également plus marquée en Guadeloupe (+8 points, contre +4 points en Martinique, +3 points à La Réunion et +1 point en Guyane).

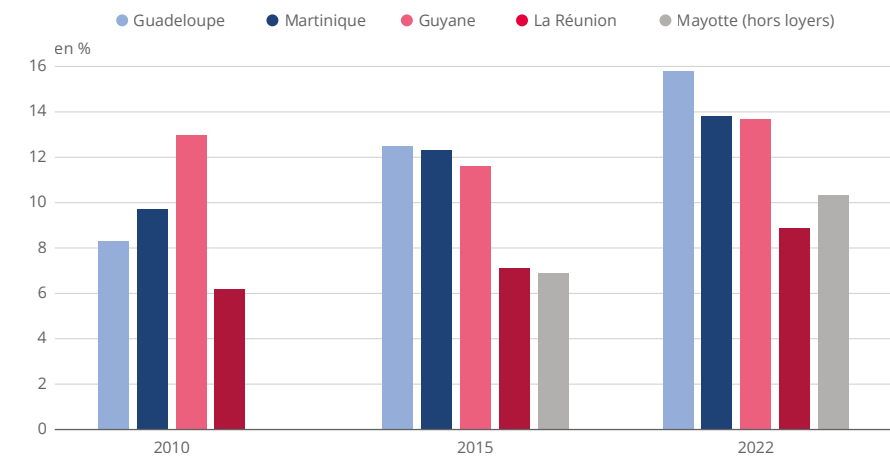
Les écarts de prix sont principalement dus aux produits alimentaires

Les écarts de prix entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine sont en grande partie imputables aux biens (plutôt qu'aux services), et en particulier aux produits alimentaires. Cet écart de prix pour les biens de consommation s'explique probablement en partie par les coûts liés à l'importation de ces biens ; environ 60 % proviennent de France métropolitaine. En 2022, les écarts de prix (indices de Fisher) pour les produits alimentaires sont de +42 % entre la Guadeloupe et la France métropolitaine, +40 % pour la Martinique, +39 % pour la Guyane, +37 % pour La Réunion et +30 % pour Mayotte ► **figure 3.** Les produits alimentaires représentent l'un des premiers postes de consommation des ménages (15 % en France métropolitaine et dans la plupart des DOM, davantage à Mayotte) et celui pour lequel les écarts de prix sont les plus marqués avec la France métropolitaine. Ces écarts, déjà observés en 2015, augmentent en 2022 dans les cinq DOM (+11 points à Mayotte, +9 points en Guadeloupe et à La Réunion, +6 points en Guyane et +2 points en Martinique).

En prenant comme référence le panier alimentaire métropolitain, les prix sont en moyenne supérieurs à ceux de la France métropolitaine de 54 % à Mayotte, 51 % en Guadeloupe et en Guyane, 50 % en Martinique et 46 % à La Réunion ► **figure 4.** En prenant comme référence les paniers de consommation alimentaire propres à chaque DOM, les prix sont 33 % plus élevés pour les ménages guadeloupéens, 31 % pour les martiniquais, 29 % pour les guyanais, 28 % pour les réunionnais et 10 % pour les mahorais.

Plus en détail, la grande majorité des denrées alimentaires sont plus chères dans les DOM qu'en France métropolitaine. Les écarts de prix sont les plus marqués pour le café, thé et cacao, les eaux et jus, les laitages et les produits sucrés (sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie) dans tous les DOM. À l'inverse, les écarts sont plus réduits

► 2. Écarts de prix (Fisher) entre les DOM et la France métropolitaine en 2010, 2015 et 2022¹



1 Le panier de biens suivis et les structures de consommation des ménages sont suffisamment proches à ces différentes dates pour pouvoir réaliser des comparaisons temporelles.
Note : l'écart moyen ou indice de Fisher correspond à la moyenne géométrique des écarts de prix calculés, l'un sur la base du panier de consommation moyen du DOM, l'autre sur la base du panier moyen de France métropolitaine.
Lecture : en 2022, les prix sont en moyenne (indice de Fisher) supérieurs de 15,8 % en Guadeloupe par rapport à la France métropolitaine. En 2015, ils étaient plus élevés de 12,5 % et en 2010, de 8,3 %.
Champ : France, consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires et, pour Mayotte, hors loyers.
Source : Insee, enquêtes de comparaison spatiale des prix.

pour les poissons (frais ou surgelés), les fruits (frais, surgelés, secs, à coque ou en conserve), les viandes et, le pain et les céréales, produits pour lesquels les prix restent néanmoins plus élevés dans les DOM. L'écart de prix des légumes est plus faible que l'écart moyen sur l'alimentaire en Guadeloupe et en Martinique, mais il le dépasse en Guyane, à La Réunion et à Mayotte.

Les prix des boissons alcoolisées et du tabac sont plus élevés de 40 % à Mayotte et de 23 % à 27 % en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion. En Guyane, ils sont inférieurs de 2 %, le tabac y étant

nettement moins cher du fait d'une taxation réduite, comme en 2015.

Se soigner coûte jusqu'à 17 % plus cher dans les DOM

Dans tous les DOM, se soigner coûte plus cher qu'en France métropolitaine et représente un poids conséquent dans la consommation des ménages (de 9 % à 14 % des dépenses dans les DOM et 11 % en France métropolitaine). Ce sont surtout les prix des biens (médicaments, appareils et matériels thérapeutiques) qui sont plus élevés, comparativement aux services

► 3. Écarts de prix (Fisher) par grandes fonctions de consommation entre les DOM et la France métropolitaine en 2022

Fonction de consommation	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	41,8	40,2	39,4	36,7	30,2
Boissons alcoolisées et tabac	24,8	22,6	-2,1	27,3	40,0
Articles d'habillement et chaussures	7,4	8,5	-1,7	-2,5	-6,8
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles, dont : Loyers	3,8 4,4	7,0 2,5	5,5 9,7	-6,0 4,7	-1,3 nd
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	11,6	25,4	8,6	7,0	19,3
Santé	16,1	13,4	16,5	8,9	16,9
Transports	8,5	-4,7	5,8	-4,0	-4,7
Communications	36,0	37,4	35,3	24,5	11,9
Loisirs et culture	16,6	14,1	14,5	13,7	-0,2
Restaurants et hôtels	1,4	7,9	4,5	6,2	12,8
Biens et services divers, y.c. enseignement	16,0	10,1	13,4	8,2	7,4
Ensemble, dont :	15,8	13,8	13,7	8,9	10,3
Biens	20,6	19,2	17,2	13,3	14,9
Services	10,5	7,5	9,9	3,8	nd
Services hors loyers	11,4	8,4	9,8	3,7	5,4

nd : non disponible.
Note : l'écart moyen ou indice de Fisher correspond à la moyenne géométrique des écarts de prix calculés, l'un sur la base du panier de consommation moyen du DOM, l'autre sur la base du panier moyen de France métropolitaine.
Lecture : en 2022, les prix des biens sont en moyenne (indice de Fisher) supérieurs de 20,6 % en Guadeloupe par rapport à la France métropolitaine.
Champ : France, consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires et, pour Mayotte, hors loyers.
Source : Insee, enquête de comparaison spatiale des prix 2022.

de santé. Il s'agit ici de prix bruts avant remboursement par la sécurité sociale et les complémentaires santé. Les écarts de prix pour l'ensemble des dépenses liées à la santé sont compris entre 13 % et 17 % pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Mayotte et s'établissent à 9 % à La Réunion. Ils ont peu évolué en Guyane depuis 2015, ont augmenté à Mayotte, mais ont baissé dans les autres départements.

Les communications (téléphonie, Internet et envois postaux) sont aussi plus onéreuses qu'en France métropolitaine, jusqu'à plus de +35 % en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane. Les écarts de prix avec la France métropolitaine concernant les services de téléphonie mobile restent élevés, comme en 2015. Ils sont plus marqués pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane que pour La Réunion et Mayotte. Concernant l'accès à Internet, les écarts avec la France métropolitaine sont également plus marqués en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane qu'à La Réunion et à Mayotte.

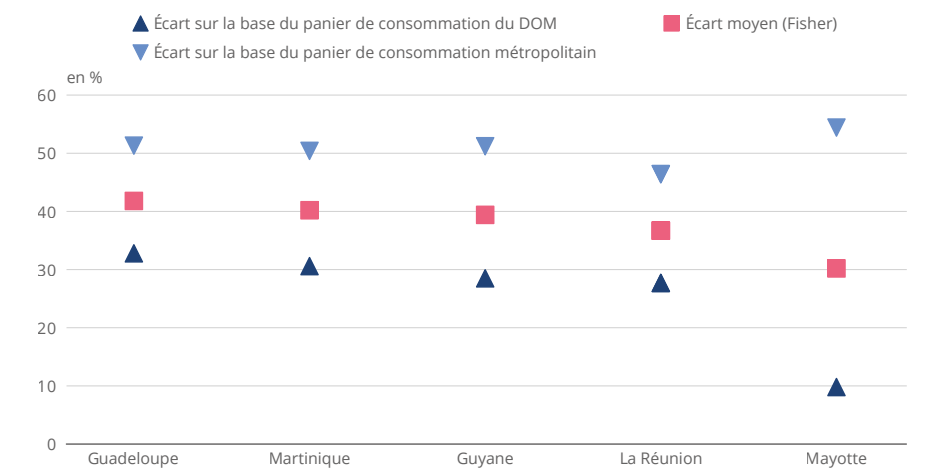
Concernant les dépenses liées aux transports (qui représentent de 17 % à 19 % des dépenses de consommation des ménages domiens, contre 14 % en France métropolitaine), les écarts de prix sont hétérogènes entre les cinq départements d'outre-mer. Pour leurs services de transports aériens (vols aller/retour entre chaque DOM et la France métropolitaine) et routiers (bus, autocar ou taxi), les ménages guyanais, réunionnais et mahorais bénéficient de prix moins élevés qu'en France métropolitaine, contrairement aux ménages guadeloupéens et martiniquais. En ce qui concerne les carburants, les prix sont plus bas à La Réunion et à Mayotte et, dans une moindre mesure, en Guadeloupe et en Martinique qu'en France métropolitaine. En Guyane, ils sont légèrement plus élevés. Les véhicules neufs sont quant à eux plus onéreux dans tous les DOM.

Les écarts de prix des « biens et services divers » sont compris entre +7 % à Mayotte et +16 % en Guadeloupe. Par exemple, les assurances (santé, habitation ou automobile) et les soins corporels en salons de coiffure ou instituts de beauté sont plus chers dans tous les DOM.

Des loyers plus élevés dans les DOM

Les prix des dépenses liées au logement (loyers, charges, entretien, eau, électricité principalement) ne sont pas toujours plus élevés dans les DOM : les écarts de prix avec la France métropolitaine varient de -6 % à La Réunion à +7 % en Martinique. Ce poste représente 12 % à 18 % de la consommation des

► 4. Écarts de prix pour les produits alimentaires entre les DOM et la France métropolitaine en 2022



Note : l'écart moyen ou indice de Fisher correspond à la moyenne géométrique des écarts de prix calculés, l'un sur la base du panier de consommation moyen du DOM, l'autre sur la base du panier moyen de France métropolitaine.
Lecture : en 2022, l'écart de prix (indice de Fisher) est de +36,7 % pour les produits alimentaires à La Réunion par rapport à la France métropolitaine.
Champ : France, consommation de produits alimentaires et boissons non alcoolisées des ménages.
Source : Insee, enquête de comparaison spatiale des prix 2022.

ménages selon le territoire considéré (hors Mayotte, territoire pour lequel les loyers sont exclus). Les loyers sont plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine (écarts de +3 % en Martinique à +10 % en Guyane). L'écart provient essentiellement du secteur libre. À type de logement (individuel, collectif) et qualité de logement (année d'achèvement

des travaux, surface, nombre de pièces, caractéristiques observables de confort telles que l'absence d'humidité sur les murs ou la présence d'équipements de sécurité comme une porte blindée par exemple) équivalents, les prix des loyers en secteur libre sont plus élevés dans les quatre DOM qu'en France métropolitaine. Dans le secteur social, à caractéristiques

► Méthode - Calcul des écarts de prix à la consommation

Les rapports de prix moyens DOM/France métropolitaine pour les différentes familles de produits sont agrégés au moyen de pondérations reflétant la structure de la consommation, des ménages en France métropolitaine d'une part, et des ménages dans chaque DOM d'autre part. Ces pondérations sont cohérentes avec celles de l'indice des prix à la consommation (celui-ci est publié par l'Insee tous les mois). Elles ont été obtenues à partir de l'enquête Budget de famille 2017/2018 et des comptes économiques régionaux et nationaux 2020 et 2021, complétés par les résultats des enquêtes Loyers et Charges et de l'enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux.

Deux indices de rapport de prix en découlent :
 • un indice de Laspeyres noté $L_{DOM/FM}$, qui mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage de France métropolitaine (FM) s'il consommait son panier dans un DOM plutôt qu'en France métropolitaine tout en conservant exactement ses habitudes de consommation métropolitaines – les rapports de prix entre le DOM et la France métropolitaine sont comparés avec le panier moyen métropolitain ;
 • un indice de Paasche noté $P_{DOM/FM}$, qui mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage du DOM consommant son panier localement par rapport à une situation où il le consommerait en France métropolitaine (FM) en conservant exactement ses habitudes de consommation – les rapports de prix entre le DOM et la France métropolitaine sont comparés avec le panier moyen du DOM.

Afin de rendre compte de ces différences d'habitudes de consommation et de ne pas faire de choix normatif concernant une structure de consommation qui prédominerait, il est d'usage, comme pour les comparaisons internationales de prix, de calculer un **indice de type Fisher** noté ici $F_{DOM/FM}$, qui donne une mesure synthétique de la différence de niveau de prix, en donnant un poids égal aux structures de consommation de chaque territoire. Il correspond ici à la moyenne géométrique (qui est plus appropriée pour la moyenne de pourcentages) des deux indices de rapport de prix $L_{DOM/FM}$ et $P_{DOM/FM}$, soit la racine carrée du produit $L_{DOM/FM} \times P_{DOM/FM}$.

Ainsi, par exemple, pour la Martinique comparée à la France métropolitaine :
 • $L_{DOM/FM} = 1,17$, soit un écart de +17 % pour un panier moyen de France métropolitaine : un ménage paierait ce panier 17 % plus cher en Martinique qu'en France métropolitaine,
 • $P_{DOM/FM} = 1,11$, soit un écart de +11 % pour un panier moyen de Martinique : un ménage paie son panier de consommation 11 % plus cher en Martinique que s'il consommait le même en France métropolitaine,
 • $F_{DOM/FM} = \sqrt{1,17 \times 1,11} = 1,14$, soit un écart synthétique de +14 % : les prix à la consommation sont en moyenne 14 % plus chers en Martinique qu'en France métropolitaine.

comparables également, les prix des loyers sont plus élevés en Guyane qu'en France métropolitaine, mais plus bas en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.

Les services liés à la jouissance du logement (eau, assainissement, électricité, gaz), à son entretien et à ses réparations sont moins chers à La Réunion qu'en France métropolitaine. C'est aussi le cas en Guyane, à l'exception de l'alimentation en eau et des services divers liés au logement (collecte des ordures ménagères et reprise des eaux usées). En Guadeloupe, en Martinique et à Mayotte, l'entretien et la réparation des logements coûtent plus cher ; seuls l'électricité et le gaz sont moins onéreux. ●

Karine Dufour, Martin Monziols (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Les données sont issues de l'**enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français (ECSP)**, réalisée par l'Insee en mars-avril 2022, en France métropolitaine et dans les cinq départements d'outre-mer (DOM). Pour permettre une comparaison dans le temps, cette enquête a lieu tous les cinq ou six ans (sept ans exceptionnellement pour cette édition, en raison de la crise sanitaire). L'opération a bénéficié du soutien financier de la direction générale des Outre-mer et d'Eurostat.

L'étude a pour objet de comparer les prix à la consommation entre la France métropolitaine et chacun des DOM. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. Certains produits pas ou peu consommés en Outre-mer ne sont ainsi pas pris en compte tels que le fioul domestique, le gaz de ville ou les transports ferroviaires. Il en est de même pour certains produits (notamment alimentaires) consommés quasi exclusivement dans les DOM.

Les prix relevés en France métropolitaine et dans les DOM sont ceux affichés dans les points de vente, hors soldes et promotions. Lorsque pour certains biens et services, la consommation effective des ménages leur est partiellement remboursée sous forme de prestations sociales ou d'assurances (notamment les soins médicaux, les produits pharmaceutiques et les loyers subventionnés), c'est le prix brut qui est considéré.

Comme pour le calcul des parités de pouvoir d'achat entre pays [Communauté européenne, OCDE, 2012], le principe est de comparer, entre la France métropolitaine et chacun des DOM, les prix d'un ensemble représentatif de produits (biens et services) identiques ou, du moins, aussi proches que possible d'un territoire à l'autre. Les biens et services retenus résultent donc d'un compromis entre homogénéité (afin d'assurer la comparabilité entre territoires) et représentativité (afin de retenir les produits les plus consommés). Leur sélection a été réalisée indépendamment de leur appartenance à la liste des produits suivis par le dispositif de modération des prix « bouclier qualité prix », mis en place dans les DOM. Au total, environ 500 familles de biens et services ont été définies très précisément, afin que les produits comparés au sein de ces familles soient autant que possible de qualité et de gamme de marques équivalentes.

Entre 4 000 et 6 000 relevés de prix ont été effectués dans chaque DOM et 55 000 en France métropolitaine. Ils ont été réalisés dans des agglomérations représentatives de chacun des territoires et auprès de tous les types de points de vente (hypermarchés, supermarchés, commerces traditionnels, etc.). Une nouvelle source de données a été utilisée pour cette édition de l'enquête en 2022 : les données de caisses ont été mobilisées pour les produits alimentaires industriels, d'entretien et d'hygiène-beauté achetés en hyper et supermarchés en France métropolitaine. Ces produits représentent 30 % des articles enquêtés en 2022. Par ailleurs, des tarifs ont été collectés directement auprès d'organismes privés ou publics. Pour les carburants, compte tenu du contexte inflationniste au moment de l'enquête, les écarts de prix ont été calculés sur douze mois. Pour les loyers, les écarts de prix (à année d'achèvement des travaux ainsi qu'à confort et superficie identiques des habitations) ont été calculés à partir des **enquêtes Loyers et Charges** de l'Insee du deuxième trimestre 2020 au quatrième trimestre 2022 pour le secteur libre et à partir du **répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2022** pour le secteur social. Les importantes différences de composition des parcs de logements métropolitain et mahorais, avec de très nombreuses constructions fragiles (maisons en tôle, bois, végétal ou terre) dans ce dernier, ne permettent qu'une comparaison partielle des loyers. Cette analyse n'est pas suffisamment représentative des logements mahorais pour être intégrée dans l'indice d'ensemble. Les services de taxis, d'employés de maison et de dentistes ont également été exclus de la comparaison entre Mayotte et la France métropolitaine. L'analyse porte ainsi sur une part (83 %) de la consommation un peu plus restreinte que celle des autres DOM (environ 90 %).

Compte tenu de la taille des échantillons, les résultats sont représentatifs au niveau des grandes fonctions de consommation et de certains regroupements.

► Pour en savoir plus

- **Bilionière M., Salibekyan-Rosain Z.**, « En Guadeloupe, les produits alimentaires sont 42 % plus chers qu'en France métropolitaine », *Insee Analyses Guadeloupe* n° 73, juillet 2023.
- **Bilionière M., Salibekyan-Rosain Z.**, « En Martinique, les produits alimentaires sont 40 % plus chers qu'en France métropolitaine », *Insee Analyses Martinique* n° 63, juillet 2023.
- **Bilionière M., Salibekyan-Rosain Z.**, « En Guyane, les produits alimentaires sont 39 % plus chers qu'en France métropolitaine », *Insee Analyses Guyane* n° 63, juillet 2023.
- **Duc C., L'Hour E., Mekkaoui J.**, « Des prix plus élevés de 9 % à La Réunion, jusqu'à 37 % pour l'alimentaire », *Insee Analyses Réunion* n° 83, juillet 2023.
- **Mekkaoui J.**, « À Mayotte, des prix plus élevés de 10 %, jusqu'à 30 % pour l'alimentaire », *Insee Analyses Mayotte* n° 34, juillet 2023.
- **Boucly C., Dufour K., Monziols M., Sarron C.**, « En 2022, les prix en région parisienne dépassent de 7 % ceux de la province », *Insee Première* n° 1959, juillet 2023.
- **Jaluzot L., Malaval F., Rateau G.**, « En 2015, les prix dans les DOM restent plus élevés qu'en métropole », *Insee Première* n° 1589, avril 2016.
- **Communauté européenne, OCDE**, "Eurostat – OECD Methodological Manual on Purchasing Power Parities", *Eurostat Methodologies and Working papers*, 2012.
- **Berthier J.-P., Lhéritier J.-L., Petit G.**, « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole », *Insee Première* n° 1304, juillet 2010.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur
de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
A. Saint-Orens

Maquette :
Luminess

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP231958
ISSN 0997 – 6252
© Insee 2023
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

